



## ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACM A L'HOTEL INTERCONTINENTAL, A GENÈVE

L'Assemblée Générale de l'ACM (Association genevoise des entrepreneurs de charpente, menuiserie, ébénisterie et parqueterie) s'est tenue le vendredi 8 mai 2009 à l'Hôtel Intercontinental, à Genève. Plus de 50 membres, souvent accompagnés de leurs épouses, ont participé à l'Assemblée ainsi qu'à l'exposé du Prof. Yves Weinand, Directeur du laboratoire de la construction en bois à l'EPFL, sur les « Constructions innovantes en bois ». La soirée s'est terminée par un dîner gastronomique, agrémenté par le groupe genevois d'improvisation « Les Inclonables ».

Un grand nombre d'invités et représentants des autorités, du monde de la formation professionnelle et de nos associations sœurs nous ont honorés de leur présence pendant cette belle soirée.

### Rapport présidentiel de M. Marc Biedermann

Madame, Monsieur et chers Collègues,

Lors de notre dernière Assemblée Générale j'avais mentionné que l'année écoulée avait été une année mouvementée et atypique. Comment dès lors qualifier les derniers mois que nous venons de vivre?

L'économie suisse a vécu une fin d'année extrêmement difficile. Tout allait plutôt bien jusqu'en automne où la crise financière a terrassé le monde occidental. Les entreprises suisses avaient créé tout au long de l'année 2008, plus de 63 000 nouvelles places de travail, et Genève en avait quant à elle créé plus de 4 000.



Une assemblée attentive

Nos exportations vers les Etats-Unis, l'Europe et l'Asie avaient augmenté de 1%, pendant que le reste du monde se trouvait déjà en récession dès août 2008. Dès l'automne, l'Etat a mis en œuvre dans la plupart des pays, un plan de sauvetage pour les grandes banques, principales responsables de la crise financière.

La Suisse a subi elle aussi, avec un peu de retard, les conséquences du fléchissement conjoncturel, le produit intérieur brut ayant stagné au troisième trimestre, puis s'étant fortement contracté au quatrième trimestre 2008.

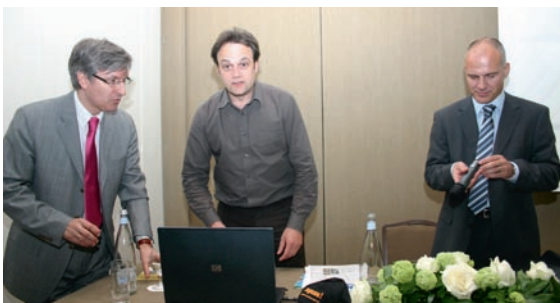
L'impact sur l'économie Genevoise, fortement liée au secteur bancaire et à l'économie internationale, a été particulièrement abrupt et rapide. En novembre 2008, le Conseil Fédéral a adopté avec réserves des mesures de stabilisation conjoncturelle. Le premier trimestre 2009 n'a guère été mieux, et les perspectives ne sont, pour le moment pas très réjouissantes, même si les analystes économiques commencent à entre-

voir quelques lueurs d'espoir. La plupart des grands espaces économiques tels les États-Unis, le Japon ou l'Union Européenne prévoient pour 2009 une contraction de l'économie d'environ 2%. Pour la Suisse, une diminution du PIB d'environ 1% est prévue pour cette année.

### 1. Marche des affaires dans la construction à Genève en 2008 et perspectives.

Un léger recul des investissements d'environ 1% a été enregistré en 2008 sur le plan national.

Au niveau Genevois, nous avons également pu constater ce ralentissement en observant le nombre de logements construits. En 2008, un total de 1083 logements et 258 villas ont été construits, soit un bon tiers de moins qu'en 2007. Au niveau des bâtiments de surfaces commerciales, la chute a été plus spectaculaire avec une réduction d'environ 65%. La construction de surfaces commerciales se trouve maintenant à



M. Peter Rupf, Prof. Yves Weinand, M. Marc Biedermann



MM. Peter Rupf et Marc Biedermann

son plus faible niveau depuis 1990. Cela dit, certains de ces retards ont été rattrapés au cours du quatrième trimestre 2008 avec 672 logements mis en chantier. Près de 2500 logements étaient ainsi en cours de construction en fin d'année, c'est à dire 25% de plus qu'à fin 2007.

Ce bilan tranche quelque peu avec les constats plutôt positifs émis par les entrepreneurs du bâtiment, compte tenu du contexte économique général. Deux explications peuvent être esquissées. D'une part, une proportion importante du chiffre d'affaires dans le secteur, environ 30 %, est attribuable à des travaux d'entretien et de rénovation. D'autre part, les ouvertures de chantiers concernant des bâtiments à plusieurs logements sont en progression depuis le deuxième semestre 2008.

Les indicateurs début 2009 laissent présager une amélioration. En effet, ce n'est pas moins de 1581 autorisations de constructions qui ont été accordées à fin 2008, qui contrastent fortement avec les 1074 autorisations établies à fin 2007.

## 2. Marché de l'emploi

Pour 2009, le Secrétariat d'Etat à l'Economie prévoit une nette progression du chômage, dont le taux au niveau Suisse devrait s'établir au-dessus des 3%.

Sur le marché du travail Genevois, la situation a commencé aussi à se détériorer en fin d'année. Même si le volume d'emplois observé en 2008 est remarquable, il a fléchi légèrement entre la fin des troisième et quatrième trimestres. Le taux de chômage qui était en recul depuis novembre 2007, a augmenté de 0,8 point, entre fin septembre 2008 et fin février 2009, pour atteindre 6,3%.

Parmi les dispositions conjoncturelles extraordinaires prises par la Confédération, une mesure touche tout particulièrement notre secteur d'activité. Il s'agit de l'action « Chèque2009Energie », lancée en mars de cette année.

En décembre 2008, l'Assemblée Fédérale a adopté un budget de 100 millions de francs, destiné aux encouragements énergétiques. Ce budget, sept fois plus élevé que celui des années précédentes, est mis à disposition des cantons afin de financer des projets d'assainissement énergétique dans les bâtiments et pour la promotion des énergies renouvelables. Il est distribué aux



M. Marc Biedermann, Président ACM



M. Serge Hiltbold, Vice-Président FMB



M. Denis Schneeberger, Vice-Président ACM



M. Raymond Jaunin

cantons en fonction des programmes mis en œuvre par ces derniers. Chaque franc investi par le canton permettra d'obtenir un franc supplémentaire de la Confédération. Genève double la mise en 2009. Le canton a souhaité saisir cette opportunité pour accélérer l'assainissement énergétique de son parc immobilier. Le Conseil d'Etat a ainsi obtenu de la Commission des Finances du Grand Conseil un montant spécial de 4 millions de francs pour 2009, qui vient s'ajouter aux 4,3 millions d'ores et déjà destinés aux encouragements énergétiques. Grâce aux contributions supplémentaires de la Confédération, Genève bénéficie d'une enveloppe globale qui s'élève à 16 millions de francs pour l'année 2009. C'est ainsi 16 mio. de subventions pour des travaux favorisant les économies d'énergie ou les énergies renouvelables. Le programme "Chèque2009Energie" s'adresse à tous les propriétaires ayant un projet de construction ou de rénovation dans le canton, qui favorise les économies d'énergies ou les énergies renouvelables, cela pour autant que leur bien immobilier soit localisé dans le canton de Genève et que leurs travaux soient achevés d'ici fin 2009.

## 3. Réforme II de l'imposition des entreprises.

Le 17 mai prochain, nous serons amenés à prendre position sur une



M. David Walzer, Président de la FRM



Mme Sylvie Gherardi, Membre du Comité



M. Pascal Girardet, CFPC, Responsable de la formation de Diplôme de Technicien





MM. Marc Biedermann et Denis Schneeberger entourent MM. Nicolas Colautti et Damien Sauthier, candidats genevois ayant réussi les examens pour le brevet de contremaître ébéniste en 2008

votation cantonale concernant l'importante réforme qui touchera une grande partie de nos PME. En février 2008, le peuple suisse a accepté à une courte majorité la seconde réforme fédérale de la fiscalité des entreprises.

Un certain nombre de principes impératifs imposés par le droit fédéral doivent à présent être intégrés dans la législation cantonale. Ces mesures portent notamment sur l'assouplissement de la notion de emploi du différé d'impôts et de la définition fiscale des apports en capital.

Le Grand Conseil a fait usage de la liberté qui lui était octroyée de réduire la double imposition économique des dividendes, en reprenant les proportions fédérales de 60% et 50% de l'impôt, selon le patrimoine auquel appartiennent les droits de participation.

Il a également décidé de réduire l'imposition du bénéfice de liquidations réalisées par les entrepreneurs au terme de l'activité de l'entreprise, s'alignant sur les dispositions fédérales. Cette réforme doit sans conteste être soutenue puisqu'elle favorise

l'emploi et les PME Genevoises. En effet, c'est près de 30 millions qui resteront à disposition des acteurs économiques et qui seront réinjectés dans l'économie locale.

Au niveau de l'emploi, ces mesures donneront une meilleure assurance de pérennité aux 130'000 postes de travail générés par les PME du canton.



Notre Association quant à elle se porte bien. De nombreux travaux et actions ont été menés à terme durant l'année écoulée. Ceux-ci ainsi que les dossiers en cours vous seront exposés dans le rapport d'activité qui vous sera présenté par notre secrétaire.

Ce dynamisme est porteur puisque depuis notre dernière Assemblée Générale, 14 nouveaux membres se sont joints à notre Association, portant l'effectif à 155 membres. Il s'agit de :

M. César Prod'hom, menuisier, M. Luc Forster, charpentier, (Charpente Menuiserie Forster Sàrl), M. Eric Chardon, (Menuiserie Martinez succ.), M. Dominique Haenzi, charpentier.

Je souhaite à ces nouveaux membres la cordiale bienvenue au sein de l'ACM.

Je tiens pour terminer à remercier chaleureusement l'ensemble des membres du comité pour l'activité et le temps qu'ils ont consacré à la défense de notre cause commune, de même qu'à tous les membres qui ont assuré un mandat ou une tâche pour l'Association durant l'année écoulée.

J'adresse également tous mes remerciements à notre Secrétaire, ainsi qu'à l'ensemble du personnel du Secrétariat, pour la disponibilité et la compétence qu'ils mettent à notre service.

**Association genevoise des entrepreneurs  
de charpente, menuiserie, ébénisterie et  
parqueterie - ACM**

8, rue de la Rôtisserie  
1204 Genève  
Tél. 022.817.1313  
Fax 022.817.1314  
info@acm-bois.ch  
www.acm-bois.ch